

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 mai 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

**05. Château du Cotin : Appel à projet friches -FEDER**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Château du Cotin, sans usage depuis le legs, fait l'objet d'un projet de création d'un établissement de la protection à l'enfance suite à un appel à projets lancé par le Département. Lauréate de cet appel à projet, l'association Œuvre Notre-Dame a exprimé sa volonté de s'implanter sur la commune. Ce nouvel équipement permettrait d'accueillir deux unités de 10 enfants chacune et participer à la création de 30 emplois sur le territoire. L'OND a pu démarrer son activité en occupant le parc du château en s'installant dans des modulaires pour une durée de 3 ans (permis précaire),

Ainsi, la commune a recruté en décembre 2024 un programmiste pour étudier la faisabilité de l'opération et d'évaluer le montant des travaux. La phase diagnostic a été restitué début avril 2025 avec un premier estimatif des dépenses.

Au vu de l'ampleur du projet et des dépenses travaux prévisionnelles, les services effectuent une veille active pour trouver des cofinancements.

Début avril 2025, la Région Normandie a publié un nouvel appel à projet FEDER : Réhabilitation de bâtiment en friche.

Un premier contact visio a eu lieu le 29 avril 2025 afin que la collectivité expose le projet à la Région et d'échanger sur les modalités.

Pour cet appel à projet, seule une partie des dépenses est éligible : clos couvert et gros œuvre. Le taux maximum de l'aide FEDER par projet est de 60% (des dépenses éligibles) avec un plafonnement de subvention à 500 000 €. Les travaux devront être terminés fin 2028.

Par ailleurs, étant donné la complexité du projet, ils n'ont pas pu nous confirmer l'éligibilité du projet à l'appel à projet suite à ce premier échange. Après échange avec leur direction de l'Europe en interne, les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20250905-05-D5  
Dossier sera examiné en concurrence avec les autres candidatures et qu'un dépôt ne vaut pas attribution

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Délibération n°2025/05/26/05 du 26 mai 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

d'une subvention FEDER. La qualité et la complétude du dossier seront des éléments nécessaires à la sélection du dossier.

Le dépôt devant se faire au plus tard au 30 juin 2025, il a été conseillé à la Collectivité de préparer tout de même une délibération à ce sujet (nécessaire au dépôt du dossier) pour le conseil municipal du 26 mai car le prochain se tiendra le 7 juillet.

Plan de financement prévisionnel :

<i>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</i>		<i>RECETTES PRÉVISIONNELLES</i>		
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Taux (en %)</i>
Organisation – préparation de chantier	145 422.29	<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
VRD y compris démolition locaux façade est	161 747.47	Département (hors contrat de territoire)	1 500 000.00	48%
Démolitions intérieurs	13 918.08	État - DETR / DSIL	469 000.00	15%
Travaux traitement des supports intérieurs	79 445.85	FEDER	500 000.00	16%
Travaux façades-toitures	404 079.15			
Restructuration des planchers	567 043.07			
Menuiseries intérieures neuves	115 412.00			
Menuiseries extérieures	273 242.64			
Doublage /cloison/ sol/ finitions	273 592.97			
Conservation décors peints, boiserie, bas-reliefs, portes, etc	277 346.41			
Construction nouveaux accès verticaux	279 558.82			
Travaux plomberie CVC	337 306.20			
Travaux électricité	161 201.60			
AMO : programmiste	37 500.00			
<b>Sous-total</b>	<b>3 126 816.55€</b>	<b>Sous-total 1 <sup>(1)</sup></b>	<b>2 469 000.00</b>	<b>79.00%</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
			657 716.55	21%
		<b>Sous-total 2</b>	<b>657 816.55</b>	<b>21%</b>
		<b>TOTAL H.T.</b>	<b>3 126 816.55</b>	<b>100%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025

Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/05 du 26 mai 2025 à 20h30

Si la candidature pour le projet de réhabilitation du Cotin reçoit un retour positif à l'appel à projet du FEDER de la Région, la commune pourrait obtenir une subvention de 60% des dépenses éligibles plafonnée à 500 000€ maximum.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 Mai 2025,

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame la Maire à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires financiers du projet notamment à candidater à l'appel à projet (réhabilitation de bâtiment en friche) du FEDER.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	11
Vote Pour	38	11
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/05 du 26 mai 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 27

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 08

Le 26 Mai 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 mai 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 20 mai 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBURE Joann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20250605\_05\_DEP

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/05 du 26 mai 2025 à 20h30

LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/05 du 26 mai 2025 à 20h30